

« Si tu réfléchis, tu ne fais pas ce métier »

Avant de lire

Dans le cadre de notre série élections, nous donnons la parole à des « personnes ordinaires », celles qu'on n'entend pas ou peu et tentent de s'en sortir sans faire de bruit. Leurs histoires méritent pourtant d'être racontées car elles symbolisent aussi des dysfonctionnements de notre société ou des thématiques qui devraient trouver une place dans les programmes politiques. Aujourd'hui, on vous parle de la situation précaire des artistes francophones, loin d'une vie de flambeurs et du « sexe, drugs and rock'n'roll »

Le portrait

Le statut d'artiste est un filet de sécurité pour un travail par définition intermittent. Artiste, un mélange de passion et de galère...

● Audrey VERBIST

La musique a toujours fait partie de la vie d'Alice Vande Voorde. Un papa musicien, très actif dans les années 80, un parcours musical pointu en composition au conservatoire de Mons. Elle n'imaginait pas sa vie sans musique, mais elle ne pensait pas forcément non plus en faire un job à temps plein.

Installée à Bruxelles, elle est bassiste, guitariste, claviériste, chanteuse dans différents projets. Elle joue, entre autres, avec Karin Clercq, dont elle a co-composé le dernier album, ou avec Kùzylarsen, nommé aux prochaines octaves de la musique qui seront remises en juin. Elle se produit régulièrement à l'étranger.

« Pendant deux mois je n'ai plus joué une note »

Le statut d'artiste est un filet de sécurité pour un boulot par définition intermittent. Il per-

met d'avoir un revenu de remplacement, c'est-à-dire un complément de chômage, pour les périodes où elle ne travaille pas. Alice Vande Voorde l'a obtenu en juillet dernier. Si elle a fêté ça ? Pas vraiment.

« Je savais que ça serait dur d'obtenir le statut. Mais pas à ce point-là. Il faut cavalier après le moindre plan, parfois des trucs qui ne me correspondaient pas du tout. Pendant 21 mois, j'ai bossé plus de 50 heures par semaine, je n'avais plus de vie sociale, je ne voyais plus ma famille, mes amis. Le jour où j'ai déposé mon statut, il y a eu un grand vide. Je me suis dit : tout ça pour ça ! Pendant deux mois, je n'ai plus joué une note, je ne pouvais plus, j'étais dégoûtée. J'ai fait une espèce de burn-out. Et puis l'envie est revenue, progressivement. »

Pourtant, elle ne se plaint pas. « Par rapport à d'autres

amis musiciens, j'ai un bon statut d'artiste. Mais je ne gagne pas d'argent, je gagne ma vie : l'équivalent d'un SMIC. »

Le statut d'artiste est compliqué à obtenir et pas simple à garder (voir ci-contre). Et surtout, c'est une grosse galère administrative. « La réforme de 2014 a été catastrophique, dit-elle. Et il ne s'est rien passé sous cette législature. » La législation est tellement complexe que les artistes ne sont pas les seuls à ne pas s'y retrouver : « On m'enlève de l'argent et je ne sais pas pourquoi. À l'ONEM, on n'est pas capable de me répondre. Ça m'est arrivé de cocher 14 jours de chômage, et d'en recevoir 11. Sans explication. »

Alice Vande Voorde travaille bien plus qu'un temps plein. Elle ne demande pas de bénéficier de privilèges : elle voudrait juste vivre décemment de son métier de musicienne plutôt

que de devoir compter sur le chômage. Mais les cachets sont souvent réduits au minimum. Elle parle de « très belles premières parties » d'artistes français connus pour lesquelles elle a gagné 250€ « facture », soit environ 90€ net (une fois les charges et la TVA retirées)... à diviser entre musiciens et techniciens. La faute dit-elle à des subsides pas toujours bien employés. Alice

comprend que les petits lieux, comme les cafés-concerts n'ont pas forcément les moyens, mais les centres culturels, c'est autre chose. Et quand on compte la pratique, la préparation, le déplacement l'installation et le démontage, c'est bien plus que deux heures de boulot pour un concert. « Si tu réfléchis, tu ne fais pas ce métier », sourit-elle.

Peu d'artistes belges vivent bien de la musique et seule-

ment de la musique. « Il faut être fiers de nos artistes, les soutenir. Pourquoi ne pas augmenter les quotas de diffusion ? Ça ne coûte rien, ça les ferait connaître et peut-être déplacer les gens dans les salles. » Elle cite Angèle ou Claire Laffut qui font un beau parcours en France. « Plutôt que de jaser, on devrait plutôt se demander pourquoi elles sont parties... » ■

« Je ne gagne pas d'argent, je gagne ma vie, l'équivalent d'un SMIC. »

Les revendications

▼
Refinancer la culture

▼
Diminuer le 1^{er} palier pour l'ouverture des droits

Le décryptage

Supprimer l'influence des droits d'auteur sur les allocations

▼
Considérer les activités connexes (cours) comme artistiques

Un chemin de croix administratif

1. L'obtenir Premier palier, il faut prouver 312 jours de travail en 21 mois. C'est la même règle pour tout le monde, artiste ou pas pour ouvrir les droits au chômage. Pour les artistes, il existe la « règle du cachet » : elle permet de convertir un cachet (perçu pour un concert, par exemple) en un nombre de jours de travail. On divise ce montant brut par un coefficient qui est actuellement de 61,30. Un coefficient indexé. Ce nombre de jours convertis est plafonné.

2. Second palier Depuis la réforme de 2014, les artistes sont soumis à un second palier : ils doivent prouver 156 jours

de travail en 18 mois, dont 104 artistiques. Et il y a des incohérences : par exemple, donner des cours de musique ou des ateliers

n'est pas considéré comme une activité artistique. Un comble...

3. Le garder Le statut d'artiste permet la non-dégressivité des allocations de chômage. Pour le conserver, il faut montrer trois contrats par an. Ça peut paraître peu et pour les musiciens, c'est assez simple. Mais pour des métiers de l'audiovisuel, par exemple un monteur ou

un cameraman qui travaillerait sur un gros projet de film ou de série qui durent des mois voire un an, c'est plus compliqué. « Il faut alors scinder les contrats, magouiller en fait, pour palier la méconnaissance administrative du milieu », résume Alice Vande Voorde. Dans le cas contraire, ils tombent dans le système « classique » auquel sont soumis les autres travailleurs.

4. Emploi convenable Les artistes sous statut doivent prouver qu'ils travaillent suffisamment (la même règle que le second palier

s'applique). Si ce nombre de jours n'est pas atteint, l'artiste pourrait se voir obligé d'accepter un emploi qui n'a rien à voir avec son activité. C'est la notion d'« emploi convenable ». *« Une épée de Damoclès au-dessus de la tête en permanence. »*

5. Droits d'auteur Pour les auteurs, la situation est encore plus compliquée. Pendant la nécessaire phase de création, comme l'écriture d'une pièce de théâtre,

d'une BD, le travail sur le scénario d'un film, la composition d'un album... l'artiste ne gagne rien. C'est pendant cette période que le complément de chômage est le plus indispensable. Et c'est après que ça se complique : les créateurs ne peuvent pas dépasser un certain palier de droits d'auteur (4 446 € par an) sous peine de devoir rembourser une partie de leurs allocations. *« Qui vit avec 4 000 € par an ? Le droit d'auteur n'est pas un revenu direct*

du travail, mais de l'exploitation de ce travail, les deux ne devraient pas être liés », regrette Fabian Hidalgo du Facir Fédération des auteurs-compositeurs et interprètes réunis. ■

Au programme des partis

Développer un statut social pour les artistes permettant une protection forte et prenant en compte les périodes d'intermittence. L'accès à ce statut social doit être facilité et le maintien conditionné à la poursuite d'activités dans le secteur en question.



Au-delà du statut social, il faut encourager dans le secteur artistique l'emploi sous forme de contrat de travail et non au cachet ou à la prestation ou au défraiement. À cette fin, les subventions publiques doivent prendre en compte les charges liées aux contrats de travail.

Le statut et les conditions de travail des artistes souffrent de l'éclatement des compétences publiques en la matière (communautés, fédéral, régions). Il est nécessaire de rassembler les parties concernées afin d'établir un statut à part entière, alimenté par des sources de financement originales. Et cela en vue de faciliter l'accès à la protection de l'intermittence et d'adapter la notion d'emploi convenable.



Donner aux professionnels de la création un statut valorisé est la priorité culturelle d'Écolo. La guerre ouverte menée contre les artistes qui ne représentent pourtant que 0,3 % des dépenses en sécurité sociale n'a pas lieu d'être.

Mettre en place une réforme profonde du cadre législatif encadrant le statut d'artiste qui mette fin aux discriminations existantes entre les différentes professions qui composent le secteur et entre les différentes générations (les nouveaux arrivés n'ont pas la possibilité d'accéder au statut actuel). Mettre fin aux changements intempestifs dans les charges administratives et valoriser l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation

Soutenir les artistes et la diversité des projets, fédérer les acteurs culturels, mettre en place un véritable statut des artistes leur permettant d'avoir accès à une sécurité d'existence et de valoriser leur apport créatif et culturel.



Promouvoir une politique d'emploi artistique volontaire et ambitieuse. Les structures artistiques consacrent une part trop grande des montants alloués au secteur culturel à des tâches administratives ou purement techniques alors que la part revenant directement à la création et aux artistes évolue négativement. DéFI propose d'imposer une obligation d'emplois dans les contrats-programmes quinquennaux et de prévoir des sanctions en cas de non-respect de ces quotas précis.



Améliorer et garantir la sécurité sociale des artistes. Grâce à un statut public qui libère l'artiste des contraintes angoissantes des engagements temporaires et précaires, celui-ci peut s'engager pleinement dans son art, y compris par une implication sociale s'il le souhaite, comme dans un quartier, une école ou la rue. Éradiquer le fléau du travail à la prestation ou au cachet dans le secteur culturel. Le respect inconditionnel des honoraires et des conventions collectives vaut aussi pour le secteur culturel. Mettre fin au sous-financement global des lieux de culture et assurer une politique de subsidiation équitable, transparente, tenant compte de la diversité et de la durabilité des projets culturels.

